

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1060 modifiant la composition de la délégation d'armistice.

n° 1060

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 novembre 1940

Numéro JO
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro
30 novembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le télégramme du 10 juillet 1940, du Ministre des colonies

Vu l'arrêté n° 658 du 21 juillet 1940, nommant une Commission d'armistice, déjà modifié par arrêté n° 689 du 5 août, 793 du 6 septembre et 934 du 17 octobre 1940; Après avis du commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 9334 du 17 octobre 1940 est modifié comme suit : Art. 1er. La Délégation locale française d'armistice est composée comme suit : — colonel Dupont, président de la Délégation ; — capitaine de corvette Monnot, membre ; — capitaine Huzé, membre; — lieutenant Souleau, membre; — lieutenant Muzy, secrétaire. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré communiqué aux intéressés et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.